

CONSEIL MUNICIPAL

SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

DU 19 FÉVRIER 2025

Nos réf : HT/DB/HG

Ordre du jour :

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

SOMMAIRE

I – OBLIGATIONS LÉGALES

II – LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2025 (LPFP 2025)

III – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE

IV – DIAGNOSTIC FINANCIER

A – État de la dette sur 20 ans

B – État du personnel

C – Principales dépenses de fonctionnement : prévisionnel 2025

C1 – Fluides (électricité, gaz et eau)

C2 - Dépenses de personnel

C3 - Divers

D – Recettes de fonctionnement : prévisionnel 2025

E – Principales actions possibles pour répondre à l'augmentation des dépenses

E1 - Taux d'imposition communaux

E2 - Tarifs municipaux

E3 - Sobriété énergétique, réhabilitations énergétiques et valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

E4 – Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

V – TRAVAUX EN COURS

A - Création d'un espace intergénérationnel de renaturation et de préservation de la biodiversité

B - Réhabilitation énergétique de la salle omnisports

C - Réaménagement et sécurisation des abords de l'école élémentaire Claire RADREAU

D - Réaménagement et équipements cour pôle éducatif Dolto

E - Forêt communale : prolongation du Chemin Gérard AUDOUZE et Plan de reboisement (Plan de Relance)

VI – BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ EN INVESTISSEMENT (liste non-exhaustive)

VII – PROJETS ET TRAVAUX IMPORTANTS ENVISAGÉS

A - Réhabilitation énergétique, rénovation et réaménagement de la Maison des Associations

B - Étude : réhabilitation énergétique du gymnase Bel Air

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le



ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF

I - OBLIGATIONS LÉGALES

- La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).
 - S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.
 - Le Débat d'Orientations Budgétaires ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.
 - La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.
- Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

II – LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2025 (LPFP 2025)

Préambule

En fin d'année 2024, l'utilisation par le gouvernement Michel BARNIER de l'article 49.3 de la Constitution française pour l'adoption du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2025, a conduit au dépôt de deux motions de censure. La première motion de censure, examinée en séance le 4 décembre 2024, a recueilli la majorité absolue des suffrages, ce qui a mené à la démission du gouvernement Michel BARNIER dès le 5 décembre 2024.

C'est pourquoi, la LPFP 2025 n'a pas pu être adoptée avant le 1^{er} janvier 2025.

Afin d'assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la LPFP 2025, une loi spéciale a été présentée en Conseil des ministres le 11 décembre 2024, puis adoptée par l'Assemblée nationale le 16 décembre, puis adoptée par le Sénat le 18 décembre et enfin promulguée par le Président de la République le 20 décembre 2024 (publication au Journal officiel le 21 décembre 2024).

Cette loi spéciale a été complétée par un décret et deux circulaires afin de préciser la loi et les modalités d'application de celle-ci.

La LPFP 2025, proposée par le nouveau gouvernement François BAYROU (nommé 1^{er} ministre le 13 décembre 2024), a été définitivement adoptée par le Sénat le 6 février 2025.

Vous trouverez ci-dessous quelques mesures de la LPFP 2025 qui concernent la commune de Bavans et qui sont susceptibles d'impacter ses finances, directement ou indirectement (sources : Association des Maires de France, Ad@t, Sénat...).

À ce jour, il s'agit des principales informations dont nous disposons, des précisions seront apportées ultérieurement sur l'impact de la LPFP 2025.

Indemnisation arrêt maladie

Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée (précisions sur les modalités d'application à venir) des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

Augmentation des taux de cotisation patronaux

La contribution employeur à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été augmentée de 3% dès le 1^{er} janvier 2025 et sera augmentée de 3 % par an en 2026, 2027 et 2028, soit une augmentation totale de 12 % sur 4 ans. La cotisation patronale pour la maladie, pour les agents qui dépendent de la CNRACL (agents titulaires) a également augmentée de 1 % au 1^{er} janvier 2025. Pour la Commune de Bavans, ces augmentations représenteront une dépense de fonctionnement supplémentaire d'environ 30 000 € en 2025.

Droit de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

Les départements ont la possibilité de relever le plafond de la DMTO de 4.5 % à 5%, avec la possibilité de décider d'un taux réduit ou d'une exonération pour les primo-accédants. Les recettes communales relatives à la DMTO, en raison d'une baisse du nombre de transactions immobilières qui s'est poursuivie en 2024, devraient encore baisser en 2025 (Pour rappel, 181 538.47 € de DMTO perçus par la Commune en 2023 contre 145 932.93 € en 2024).

Dotations d'investissement

Le Fonds vert qui s'établissait à 2.5 Milliards d'euros en 2024 sera fortement diminué en 2025, puisqu'il passera à 1 milliard d'euros.

Le niveau de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) sera maintenu, contrairement à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Pour rappel, la Commune de Bavans est éligible à la DETR.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en légère augmentation

La DGF aux collectivités augmentera de 290 millions d'euros en 2025, portant ainsi son montant global à 27.39 milliards d'euros. La DGF de la Commune de Bavans devrait demeurer stable en 2025.

Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

La baisse du niveau de participation du FCTVA de 16.404 % à 14.85 %, initialement prévue dans la LPFP 2025 a été abandonnée.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le



ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF

Augmentation forfaitaire des valeurs locatives

Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1.7 % est à prévoir. Cette revalorisation se base sur une mesure de l'inflation moyenne annuelle calculée par l'INSEE à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre 2024.

III – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE

Important : Les chiffres de clôture des budgets ne sont pas définitifs, il subsiste de légers décalages entre les chiffres du Trésor Public et les nôtres au 13/02/2025. Cependant, ces décalages étant très légers, ils ne faussent en aucun cas la tendance générale des résultats de clôture.

BUDGET COMMUNE		
2023		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2023 (A)	706 106.24 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2023 (B)	418 212.69 €	
Résultat cumulé 2023 (A+B)	1 124 318.93 €	
2024		
Section FONCTIONNEMENT - par chapitre		
Recettes :		
Atténuations de charges	41 409.04 €	
Opérations d'ordre entre section	6 842.00 €	
Produits des services, domaine, ventes diverses	350 846.39 €	
Impôts et taxes	405 320.93 €	
Fiscalité locale	1 869 374.93 €	
Dotations et participations	1 223 621.56 €	
Autres produits de gestion courante	123 932.97 €	
Produits financiers	8.36 €	
Produits spécifiques	29 426.84 €	
Total recettes réalisées (C)	4 050 783.02 €	
Dépenses :		
Charges à caractère général	792 992.04 €	
Charges de personnel et frais assimilés	1 911 928.40 €	
Atténuations de produits	30 571.00 €	
Autres charges de gestion courante	507 982.91 €	
Charges financières	67 399.46 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	165 169.28 €	
Charges spécifiques	121.27 €	
Total dépenses réalisées (D)	3 476 164.36 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2024 (C-D)	574 618.66 €	
Section INVESTISSEMENT - par chapitre		
Recettes :		
Dotations, fonds divers et réserves	609 023.55 €	
Subventions d'investissement	83 893.31 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	165 169.28 €	
Emprunts et dettes assimilées	709.32 €	
Total recettes réalisées (E)	858 795.46 €	
Dépenses :		
Emprunts et dettes assimilées	220 475.12 €	
Subventions d'équipement versées (ravalement façades particuliers)	1 260.00 €	
Immobilisations incorporelles (logiciels, ...)	1 986.00 €	

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le



ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF

Immobilisations corporelles (matériels)	478 853.41 €	
Immobilisations en cours (Travaux)	179 938.43 €	
Opérations d'ordre entre section	6 842.00 €	
Total dépenses réalisées (F)	889 354.96 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2024 (E-F)	-30 559.50 €	
Résultat cumulé 2024 (C-D+E-F)	544 059.16 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2023 + résultat cumulé 2024)		1 668 378.09 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2024 :		
Recettes		
Dotations, fonds divers et réserves	262 456.95 €	
Subventions notifiées	1 244 350.37 €	
Total recettes (G)	1 506 807.32 €	
Dépenses		
Immobilisations incorporelles	46 197.67 €	
Immobilisations corporelles	823 426.37 €	
Travaux	1 091 765.20 €	
Total dépenses (H)	1 961 389.24 €	
Résultat restes à réaliser 2024 (G-H)	-454 581.92 €	
EXCÉDENT NET (Résultat cumulé 2023 + Résultat cumulé 2024 + Restes à réaliser 2024)		1 213 796.17 €

BUDGET BOIS		
2023		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2023 (A)	62 141.27 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2023 (B)	45 951.90 €	
Résultat cumulé 2023 (A+B)	108 093.17 €	
2024		
Section FONCTIONNEMENT :		
Total recettes réalisées (C)	52 933.53 €	
Total dépenses réalisées (D)	52 933.53 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2024 (C-D)	- €	
Section INVESTISSEMENT :		
Total recettes réalisées (E)	16 543.74 €	
Total dépenses réalisées (F)	76 025.85 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2024 (E-F)	- 59 482.11 €	
Résultat cumulé 2024 (C-D+E-F)	- 59 482.11 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2023 + résultat cumulé 2024)		48 611.06 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2024 :		
Recettes (G)	15 936.00 €	
Dépenses (H)	6 072.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	9 864.00 €	
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2023 + Résultat cumulé 2024 + Restes à réaliser 2024)		58 475.06 €

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF

BUDGET BÂTIMENTS LOCATIFS		
2023		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2023 (A)	0.13 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2023 (B)	4 831.41 €	
Résultat cumulé 2023 (A+B)	4 831.54 €	
2024		
Section FONCTIONNEMENT :		
Total recettes réalisées (C)	344 313.79 €	
Total dépenses réalisées (D)	344 313.79 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2024 (C-D)	0.00 €	
Section INVESTISSEMENT :		
Total recettes réalisées (E)	0.00 €	
Total dépenses réalisées(F)	3 814.27 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2024 (E-F)	-3 814.27 €	
Résultat cumulé 2024 (C-D+E-F)	-3 814.27 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2023 + résultat cumulé 2024)		1 017.27 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2024 :		
Recettes (G)	0.00 €	
Dépenses (H)	0.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	0.00 €	
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2023 + Résultat cumulé 2024 + Restes à réaliser 2024)		1 017.27 €

BUDGET 13 LOGEMENTS CENTRE		
2023		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2023 (A)	4 582.55 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2023 (B)	-18 344.79 €	
Résultat cumulé 2023 (A+B)	-13 762.24 €	
2024		
Section FONCTIONNEMENT :		
Total recettes réalisées (C)	75 875.91 €	
Total dépenses réalisées (D)	53 812.62 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2024 (C-D)	22 063.29 €	
Section INVESTISSEMENT :		
Total recettes réalisées (E)	43 919.33 €	
Total dépenses réalisées (F)	43 894.01 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2024 (E-F)	25.32 €	
Résultat cumulé 2024 (C-D+E-F)	22 088.61 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2023 + résultat cumulé 2024)		8 326.37 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2024 :		
Recettes (G)	0.00 €	Envoyé en préfecture le 28/02/2025 Reçu en préfecture le 28/02/2025 Publié le 28/02/2025 ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF
Dépenses (H)	3 000.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	3 000.00 €	
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2023 + Résultat cumulé 2024 + Restes à réaliser 2024)		5 326.37 €

BUDGET PRODUCTION ELECTRIQUE		Reçu en préfecture le 20/02/2023	
		Publié le	
2023		ID : 025-212500482-20250219-DE	
Résultat d'EXPLOITATION 2023 (A)	0.00 €		
Résultat section INVESTISSEMENT 2023 (B)	41 958.48 €		
Résultat cumulé 2023 (A+B)	41 958.48 €		
2024			
EXPLOITATION :			
Total recettes réalisées (C)	102 801.77 €		
Total dépenses réalisées (D)	489.00 €		
Résultat d'EXPLOITATION 2024 (C-D)	102 312.77 €		
INVESTISSEMENT :			
Total recettes réalisées (E)	489.00 €		
Total dépenses réalisées (F)	125 878.48 €		
Résultat section INVESTISSEMENT 2024 (E-F)	-125 389.48 €		
Résultat cumulé 2024 (C-D+E-F)	-23 076.71 €		
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2023 + résultat cumulé 2024)			18 881.77 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2024 :			
Recettes (G)	83 920.00 €		
Dépenses (H)	2 797.23 €		
Résultat restes à réaliser (G-H)	81 122.77 €		
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2023 + Résultat cumulé 2024 + Restes à réaliser 2024)		100 004.54 €	

IV - DIAGNOSTIC FINANCIER

A - État de la dette sur 20 ans

En dehors de toute nouvelle souscription d’emprunt, la structure de la dette communale évoluerait de la façon suivante :

État de la dette sur 20 ans du budget Commune

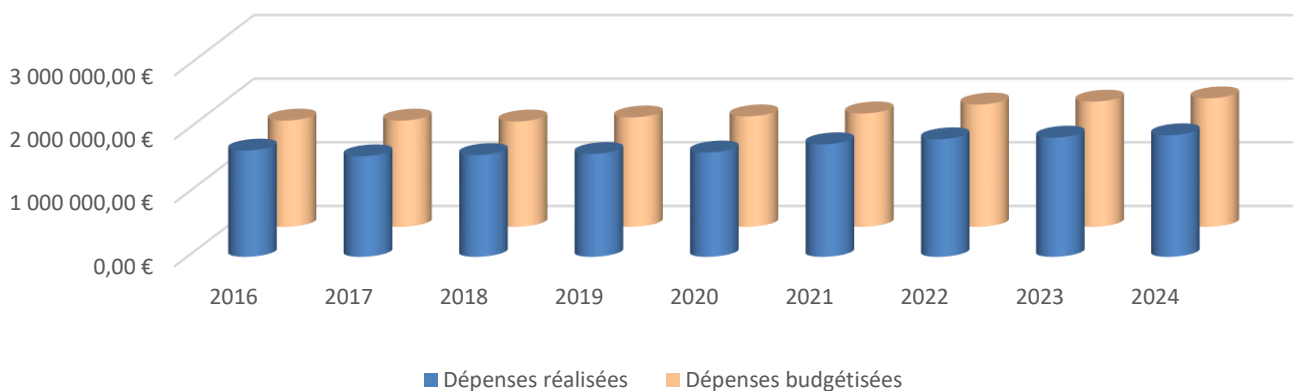
Année	Dette en capital au 1ier janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2024	3 586 320.97	284 558.92	65 289.01	219 269.91	
2025	3 367 051.06	284 149.93	65 750.67	218 399.26	408.99
2026	3 148 651.80	279 778.34	61 544.25	218 234.09	4 371.59
2027	2 930 417.71	257 697.72	57 238.43	200 459.29	22 080.62
2028	2 729 958.42	257 353.49	53 623.14	203 730.35	344.23
2029	2 526 228.07	256 940.31	49 863.24	207 077.07	413.18
2030	2 319 151.00	235 018.81	46 055.77	188 963.04	21 921.50
2031	2 130 187.96	226 632.83	42 895.75	183 737.08	8 385.98
2032	1 946 450.88	205 334.96	39 717.08	165 617.88	21 297.87
2033	1 780 833.00	183 872.16	36 625.69	147 246.47	21 462.80
2034	1 633 586.53	183 562.40	33 678.92	149 883.48	309.76
2035	1 483 703.05	183 249.54	30 670.76	152 578.78	312.86
2036	1 331 124.27	182 951.26	27 617.34	155 333.92	298.28
2037	1 175 790.35	182 614.46	24 464.09	158 150.37	336.80
2038	1 017 639.98	138 326.38	21 262.55	117 063.83	44 288.08
2039	900 576.15	138 000.90	18 973.76	119 027.14	325.48
2040	781 549.01	137 681.76	16 647.10	121 034.66	319.14
2041	660 514.35	137 340.22	14 252.64	123 087.58	341.54
2042	537 426.77	137 004.95	11 817.84	125 187.11	335.27
2043	412 239.66	136 666.34	9 331.82	127 334.52	338.61
2044	284 905.14	125 024.62	6 794.34	118 230.28	11 641.72

État de la dette sur 20 ans du budget Bâtiments locatifs

Année	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2024	254 831.41	14 899.44	11 085.17	3 814.27	
2025	251 017.14	14 899.44	10 919.25	3 980.19	0.00
2026	247 036.95	14 899.44	10 746.11	4 153.33	0.00
2027	242 883.62	14 899.44	10 565.44	4 334.00	0.00
2028	238 549.62	14 899.44	10 376.91	4 522.53	0.00
2029	234 027.09	14 899.44	10 180.18	4 719.26	0.00
2030	229 307.83	14 899.44	9 974.89	4 924.55	0.00
2031	224 383.28	14 899.44	9 760.67	5 138.77	0.00
2032	219 244.51	14 899.44	9 537.14	5 362.30	0.00
2033	213 882.21	14 899.44	9 303.88	5 595.56	0.00
2034	208 286.65	14 899.44	9 060.47	5 838.97	0.00
2035	202 447.68	14 899.44	8 806.47	6 092.97	0.00
2036	196 354.71	14 899.44	8 541.43	6 358.01	0.00
2037	189 996.70	14 899.44	8 264.86	6 634.58	0.00
2038	183 362.12	14 899.44	7 976.25	6 923.19	0.00
2039	176 438.93	14 899.44	7 675.09	7 224.35	0.00
2040	169 214.58	14 899.44	7 360.83	7 538.61	0.00
2041	161 675.97	14 899.44	7 032.90	7 866.54	0.00
2042	153 809.43	14 899.44	6 690.71	8 208.73	0.00
2043	145 600.70	14 899.44	6 333.63	8 565.81	0.00
2044	137 034.89	14 899.44	5 961.02	8 938.42	0.00

État de la dette sur 20 ans du budget 13 logements

Année	Dette en capital au 1 ^{er} janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2024	205 165.75	30 541.28	2 133.72	28 407.56	
2025	176 758.19	30 541.28	1 838.29	28 702.99	0.00
2026	148 055.20	30 541.28	1 539.77	29 001.51	0.00
2027	119 053.69	30 541.28	1 238.16	29 303.12	0.00
2028	89 750.57	30 541.28	933.41	29 607.87	0.00
2029	60 142.70	30 541.28	625.48	29 915.80	0.00
2030	30 226.90	30 541.28	314.38	30 226.90	0.00

B - État du personnel**Évolution des dépenses de personnel de 2016 à 2024**

Pour rappel, le montant prévisionnel pour les dépenses de personnel en 2024 était de **2 019 700.00 €**, et le montant des dépenses de personnel réalisées en 2024 est de **1 911 928.40 €**.

Les dépenses de personnel réalisées sont en hausse de 2.01 % en 2024 par rapport à 2023.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le
ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF

Cette augmentation s'explique de la manière suivante :

- Les augmentations successives du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) qui ont commencées à partir du mois d'octobre 2021, se sont poursuivies en 2022, en 2023 et en 2024.
Ces augmentations ont été répercutées sur le salaire minimum mensuel dans la fonction publique à travers plusieurs décrets successifs, qui sont venus augmenter par palier le salaire minimum mensuel dans la fonction publique.
Ainsi, le salaire minimum mensuel dans la fonction publique, qui était de 1 593.24 € brut en septembre 2021, a été porté jusqu'à 1 712.06 € brut au 1^{er} janvier 2023, puis à 1 750.86 € brut au 1^{er} mai 2023, puis à 1 777.12 € brut à partir du 1^{er} juillet 2023 (augmentation du point d'indice de la fonction publique de 1.5%).
Ces augmentations ont notamment impacté le coût pour la Commune des CDD qui sont embauchés à l'échelon le plus bas du grade d'adjoint technique ou d'adjoint d'animation (jeunes saisonniers saison estivale, apprentis, renforts restauration scolaire, animateurs centre de loisirs vacances scolaires, contractuels de la crèche, saisonnier espaces verts ateliers municipaux, remplaçants...).
- L'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024 induisant le passage à 366 points de l'indice minimum (plancher) de la fonction publique (au lieu de 361 depuis le 1er juillet 2023).
Ainsi le salaire mensuel minimum dans la fonction publique est alors passé de 1 777.12 € brut à 1 801.74 € brut.
- Les avancements d'échelon automatiques ont également eu un impact.
- Le versement de la prime pouvoir d'achat décidée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 11/04/2024.

Notre volonté politique a été la suivante :

- Maintenir l'accueil de tous les enfants des familles qui le demandent dans notre service d'accueil périscolaire et au sein de notre centre de loisirs, et ce malgré des effectifs toujours aussi importants.
- Reconduire pour l'année scolaire 2024-2025, le demi-poste d'ATSEM supplémentaire que nous avons mis en place à partir de l'année scolaire 2020-2021, afin de favoriser un meilleur apprentissage pour nos élèves de maternelle.
- Maintenir l'embauche d'emplois saisonniers pour renforcer nos équipes en période estivale et permettre à de jeunes étudiants (ou futurs étudiants) post-baccalauréat d'avoir une première expérience professionnelle pour les aider notamment à financer les frais liés à leur scolarité.
- Maintenir l'emploi d'un apprenti au sein des ateliers municipaux pour favoriser la formation des jeunes de notre territoire.

C - Principales dépenses de fonctionnement : prévisionnel 2025

C1 – Fluides (électricité, gaz et eau)

Évolution des consommations de 2023 à 2024

	Consommations 2023	Consommations 2024
Gaz (kWh) :	1 002 039	1 019 743
Gaz (kWh) avec prise en compte de la rigueur climatique (DJU) :	1 102 806	1 068 079
Electricité (KWh) :	229 068	223 382
Eclairage public (KWh) :	108 330	113 663
Eau (m ³) :	4 412	4 134

Les consommations sont assez stables entre 2023 et 2024 :

- Les consommations de gaz ont augmenté, mais en prenant le compte le DJU, nous pouvons considérer qu'elles ont baissé puisque l'année 2024 a été moins douce que l'année 2023 (+1.77 % de consommations sans prise en compte du DJU, -3.15 % de consommations avec prise en compte du DJU).
- Les consommations d'électricité ont baissé (-2.48 %), malgré l'utilisation de 2 véhicules électriques qu'il faut recharger quotidiennement. Cette baisse est notamment due au fait que nous autoconsommons une partie importante de l'électricité produite par l'installation photovoltaïque de la salle omnisports.
- Les consommations d'électricité liées à l'éclairage public ont augmenté (+ 4.92 %), notamment en raison de l'intégration de 2 postes d'éclairage public, Mûriers et Station, qui ne l'étaient pas jusqu'à présent (Régularisation ENEDIS).
- Les consommations d'eau ont baissé (- 6.3 %).

Pour rappel, des mesures de sobriété énergétique et des réglages plus poussés de nos installations de chauffage avaient été mis en place par la Commune fin 2022 afin de réduire les consommations énergétiques de la collectivité, ainsi, les consommations de gaz avaient chuté de 20% et celles d'électricité de 18 % entre 2022 et 2023, à rigueur climatique équivalente.

La stabilité de nos consommations entre 2023 et 2024 montre que ces mesures se pérennisent, et permettent à la Commune de maîtriser ses dépenses face aux fluctuations importantes des tarifs des fluides, qui sont fort heureusement limitées du fait de l'adhésion de la Commune à un marché d'achat groupé négocié à l'échelon régional.

En considérant une stabilité des consommations entre 2024 et 2025, le Conseiller en Énergie Partagé (CEP) de PMA a établi les coûts prévisionnels suivants pour 2025 :

- Gaz naturel :	120 000 € (+30 000 € pour régularisation des consommations non facturées *)
- Électricité bâtiments communaux :	70 000 € (montant qui intègre les consommations 2024 non facturées à ce jour)
- Électricité Éclairage Public (EP) :	25 000 € **
- Eau :	17 000 €

* Environ 20 000 € pour les consommations du groupe scolaire Radreau de septembre 2023 à décembre 2024, environ 3 600 € pour les consommations de la salle omnisports de juin 2024 à décembre 2024 et environ 6 400 € pour la salle polyvalente (facture éditée au 02/02/2025)

** Montant qui intègre les consommations à venir pour les postes d'éclairage public intégrés fin 2024 : Mûriers et Station

Soit une dépense globale prévisionnelle de 245 000 € pour l'électricité (y compris éclairage public) et le gaz, plus importante qu'en 2024 (pour rappel, l'estimation pour 2024 était de 215 000 €), notamment en raison de l'augmentation du tarif du gaz au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre du marché d'achat groupé d'énergie (voir évolution du coût du kWh ci-dessous).

Évolution du coût du kWh hors abonnement pour chaque énergie depuis 2021 :

Coût du kWh gaz 2021 : 0.049 €	Coût kWh élec bâti 2021 : 0.157 €	Coût kWh élec EP 2021 : 0.109 €
Coût du kWh gaz 2022 : 0.13 €	Coût kWh élec bâti 2022 : 0.139 €	Coût kWh élec EP 2022 : 0.089 €
Coût du kWh gaz 2023 : 0.06 €	Coût kWh élec bâti 2023 : 0.410 € *	Coût kWh élec EP 2023 : 0.058 €
Coût du kWh gaz 2024 : 0.065 €	Coût kWh élec bâti 2024 : 0.320 €	Coût kWh élec EP 2024 : 0.127 €
Coût du kWh gaz 2025 : 0.096 €	Coût kWh élec bâti 2025 : 0.240 € **	Coût kWh élec EP 2025 : 0.129 €

* Dispositif amortisseur inclus pour l'année 2023

** Coût moyen en fonction du tarif de base et des tarifs heures pleines et heures creuses

Afin de continuer à maîtriser nos consommations énergétiques, autant que possible, nous privilégierons les moyens de chauffage électriques plutôt que les moyens de chauffage au gaz, nous continuerons de sensibiliser les personnels communaux et les usagers (dont les écoles) aux écogestes, nous continuerons d'affiner les réglages des installations de chauffage, nous poursuivrons les mesures de sobriété (20°C à la crèche, 19 °C dans tous les bâtiments, et 15°C dans les salles de sport) et nous continuerons d'utiliser les appareils électriques en fonction des heures pleines et creuses.

De plus, nous poursuivons les relevés manuels mensuels afin de réagir rapidement en cas de consommation anormale.

Les tableaux des consommations des fluides (eau, électricité y compris éclairage public et gaz) de 2010 à 2024 sont disponibles sur demande.

C2 - Dépenses de personnel

Au 1^{er} janvier 2025, sont intervenues 2 augmentations de cotisations patronales : + 3 % sur les cotisations CNRACL (+ 3 % chaque année jusqu'en 2028, soit une augmentation de 12 % des cotisations patronales sur 4 ans) et + 1 % pour les cotisations maladie des agents CNRACL, soit une augmentation totale de 4 % des cotisations patronales. Cette dépense supplémentaire est estimée à 30 000 € pour 2025.

Le gouvernement a annoncé qu'il ne devrait pas y avoir d'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique en 2025.

Cependant, en fonction du niveau d'inflation en 2025 (prévisionnel Banque de France de 1.6 % en moyenne), il est plausible qu'une nouvelle revalorisation du SMIC intervienne, avec pour conséquence, une nouvelle augmentation du salaire mensuel minimum dans la fonction publique.

Pour rappel, la mise en place du bonus attractivité pour les agents de la crèche générera une dépense supplémentaire en 2025 d'environ 12 000 €, qui est certes compensée par une recette équivalente versée par la CAF du Doubs, mais cette dépense apparaîtra tout de même dans le chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel.

Plusieurs agents sont concernés en 2025 par des avancements d'échelon automatiques et certains agents sont éligibles à un avancement de grade.

L'augmentation des salaires des agents fait mécaniquement augmenter le coût pour la commune de l'assurance statutaire et des charges patronales, car elles sont indexées sur le montant de la rémunération brute indiciaire des agents.

De plus, le taux de l'assurance statutaire contracté auprès de RELYENS à partir du 1^{er} janvier 2023, par le biais du contrat groupe négocié par le CDG25, est passé de 7.66 % à 9.96 %, en raison d'un taux d'absentéisme en hausse lors de la 1^{ère} année de contrat (2023) dans l'ensemble des communes adhérentes, ce qui représente une dépense supplémentaire pour 2025 estimée à 17 000 €.

Pour rappel, lors de l'adhésion au contrat groupe proposé par le CDG25 pour la Prévoyance des agents, afin d'être en conformité avec les textes, une revalorisation de la participation de la Commune a été mise en place à partir du 1^{er} janvier 2025 (délibération prise lors de la séance du Conseil Municipal du 18/12/2024), qui représente une dépense supplémentaire d'environ 1 000 € par an.

Les effectifs municipaux sont stables et ils ne seront pas augmentés en 2025, mais les dépenses de personnel, pour les raisons évoquées précédemment, seront plus importantes en 2025 qu'en 2024.

C3 – Divers

Comme l'année dernière, une augmentation globale des coûts de fonctionnement est à prévoir, puisque quasiment l'ensemble des prestataires et fournisseurs avec lesquels nous travaillons continuent de répercuter les effets de l'inflation dans leurs tarifications respectives.

L'inflation moyenne en 2024 a été de 2 %, et la plupart des prestataires répercutent cette inflation sur les tarifs 2025.

Quelques exemples de tarifs connus à ce jour :

- Assurance bâtiments et flotte véhicules (coût annuel) : 64 916.00 € en 2024, 74 202.00 € en 2025, soit une augmentation de 14.30 % (pour rappel, l'augmentation subie l'année dernière était de 11.40 %). L'assureur justifie cette augmentation par le fait que le coût des remboursements suite aux sinistres a fortement augmenté (forte inflation de ces dernières années) et que le nombre de sinistres, au niveau national, a également fortement augmenté. Les assurances répercutent les coûts supplémentaires a posteriori, afin de rééquilibrer les contrats, c'est pourquoi nous espérons une stabilisation du montant de nos assurances multirisques (bâtiments et autres) et flotte de véhicules en 2026, en raison du ralentissement de l'inflation en 2024 et en 2025.

D'une manière générale, les cotisations des collectivités ont augmenté, et certaines communes, concernées par des sinistres et/ou des dégradations d'ampleur ont vu leurs cotisations augmenter de manière inconsidérée. Certaines collectivités n'arrivent même plus à s'assurer, tant les cotisations sont élevées, et dans certains cas, les assurances refusent même de les assurer, même pour des montants que nous pourrions qualifier d'exorbitants.

- Balayage mécanisé (coût forfaitaire mensuel) : 905.30 € TTC en 2024, tarif inchangé en 2025, notamment en permettant au prestataire de déposer une benne au sein de la Commune pour avoir un point de vidage intermédiaire entre ses secteurs d'intervention et son dépôt (pour rappel, l'augmentation entre 2022 et 2024 a été de 16.74 %)
- Traitement des déchets verts (coût annuel) : 7 392.00 € TTC en 2023, 8 160.0 € TTC en 2024, tarif inchangé en 2025, car la convention court jusqu'au 31/12/2026 et elle n'inclut pas de clause de revalorisation. De plus, au regard du fort ralentissement de l'inflation et des augmentations précédentes, ce tarif devrait rester stable.
- Repas périscolaire et centre de loisirs : Suite à la révision des prix des repas prévue au marché au terme de la 1^{ière} année, le coût unitaire des repas est passé au 1^{ier} septembre 2024 de 3.69 € HT à 3.73 € HT pour les 3-6 ans, et de 3.74 € HT à 3.78 € HT pour les 6-12 ans. Le marché public arrivera à son terme le 31/08/2025, donc un nouveau marché public sera publié au printemps 2025 afin de sélectionner un nouveau prestataire (ou conserver le même si son offre est la mieux-disante). En prolongeant les tarifs actuels sur l'ensemble de l'année 2025, nous aurions une dépense plus importante de l'ordre de 1 000 €, soit une augmentation de 0.71 %. Nous en saurons davantage lors de l'ouverture des plis dans le cadre du marché public à venir.

D'une manière générale, l'augmentation des indices qui servent de base pour le calcul des revalorisations contractuelles impactera plusieurs contrats de service (maintenance des installations de chauffage, maintenance du panneau lumineux...).

Il est difficile de calculer de manière précise l'augmentation à prévoir sur chacune de ces dépenses avant de disposer des indices à jour à la date anniversaire du contrat concerné.

En 2024 et en 2025, le COSEC du gymnase de Voujeaucourt a prévu de puiser dans le résultat reporté conséquent de son budget de fonctionnement afin de diminuer fortement la participation des communes. Ainsi, la Commune de Bavans ne paiera que 5 % de sa participation au COSEC en 2024 et 2025. Pour rappel, le montant de la participation de Bavans était de 13 677.92 € en 2023.

Au regard de la tendance générale, les coûts de fonctionnement (hors coût du personnel) devraient globalement augmenter entre 1.5 et 3 % en 2025.

D - Recettes de fonctionnement : prévisionnel 2025

Comme évoqué précédemment, la DGF sera stable en 2025, mais nous ne disposons pas d'informations précises à ce jour pour le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), qui devraient cependant se maintenir à des niveaux équivalents à 2024.

En ce qui concerne les produits de la fiscalité locale, une revalorisation forfaitaire de 1.7 % des valeurs locatives est prévue, servant de base de calcul pour la taxe foncière.

Cette revalorisation des valeurs locatives devrait générer une recette supplémentaire d'environ 30 000 € en 2025.

En 2023, la CAF du Doubs nous a versé environ 426 000 € pour les services liés à l'Enfance (crèche, Centre de Loisirs mercredis et vacances, accueil périscolaire), et en 2024 elle nous a versé environ 486 000 €, sachant qu'une partie des recettes issues de la CAF du Doubs en 2024 a été calculée à partir de prévisionnels de fréquentation que nous avons assez largement dépassés.

En effet, la fréquentation des services périscolaire et centre d'accueil loisirs a encore augmenté en 2024, et le solde des subventions 2024 nous sera versé en 2025 en fonction de la fréquentation réelle.

La subvention de la CAF sera donc plus importante en 2025. Nous pouvons tabler sur une augmentation de 25 000 € des recettes, car nous percevrons également la recette liée à la mise en place du bonus attractivité (environ 14 000 €).

Les recettes de fonctionnement en 2024 augmenteront (à condition que d'autres paramètres imprévus de nature à supprimer des recettes récurrentes comme les loyers, les baux, locations et autres... ne viennent pas perturber l'équilibre financier actuel). Ces augmentations de recettes permettront de compenser en partie les augmentations de dépenses évoquées précédemment.

E – Principales actions possibles pour répondre à l'augmentation des dépenses

E1 - Taux d'imposition communaux

Les taux communaux votés en 2024 étaient respectivement de 25.64 % (Taxe Foncière sur propriétés bâties) et 33.49 % (Taxe Foncière sur propriétés non bâties).

Conformément à nos engagements, il sera proposé de ne pas augmenter ces taux en 2025.

E2 - Tarifs municipaux

Pour faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement évoquée dans le paragraphe C du chapitre IV, il est envisageable d'augmenter les recettes liées aux divers tarifs municipaux.

Il est possible d'appliquer une augmentation forfaitaire globale sur l'ensemble des tarifs, selon un pourcentage défini, qui pourrait correspondre à l'augmentation moyenne de nos dépenses de fonctionnement, ou bien d'appliquer des augmentations individuelles en fonction de la nature du service.

Pour rappel, la délibération n° 2023-12-06-011 prise lors du conseil municipal du 06/12/2023 a introduit une augmentation de 10 % des tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle Bernard PAGNOT et a intégré un forfait de 28 € pour la prise en charge de la levée du bac à déchets. Cette augmentation reste en deçà de l'inflation subie depuis 2022 jusqu'à nos jours et les tarifs de location de nos salles demeurent plus bas que ceux des salles des communes du territoire qui présentent des similarités (capacité d'accueil, équipements proposés...).

Pour rappel, la délibération n° 2023-06-14-06 prise lors du conseil municipal du 14/06/2023 a permis de revaloriser les tarifs des services périscolaire et centre de loisirs tout en intégrant une meilleure progressivité des tarifs en fonction du quotient familial, pour davantage d'équité.

Nos tarifs demeurent assez bas par rapport à ceux pratiqués par les communes de notre territoire qui sont d'une strate similaire ou proche de la nôtre.

E3 - Sobriété énergétique, réhabilitations énergétiques et valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Afin de répondre à l'augmentation des dépenses de fonctionnement, la Commune poursuivra les mesures de sobriété énergétique mises en place et sa vigilance pour la maîtrise des consommations, comme évoqué dans le paragraphe C1 relatif aux fluides.

La réhabilitation énergétique des bâtiments communaux à venir sera aussi un moyen important pour réduire les dépenses énergétiques.

L'étude pour la réhabilitation énergétique du gymnase Bel Air a été commandée, nous sommes en attente d'un premier avant-projet pour pouvoir disposer des éléments techniques et de chiffrage nécessaire pour les demandes de financement et la programmation du projet.

En ce qui concerne la Maisons des Associations, le travail avec Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) se poursuit dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), les maîtres d'œuvre seront consultés prochainement.

Pour rappel, nous avons valorisé les CEE issus des travaux de rénovation de l'éclairage public réalisés entre 2019 et 2023 (phases 2,3 et 4) à hauteur de 10 134.15 €, le transfert de CEE à OTC FLOW est effectif et la facture correspondante leur a été envoyée.

Pour rappel, les CEE générés par les travaux de 2018 (1^{ière} phase) ont déjà fait l'objet d'une valorisation dans le cadre du dispositif Territoire à Énergie Pour la Croissance Verte (TEPCV) en lien avec PMA, donc ces travaux ne peuvent pas être l'objet d'une nouvelle valorisation.

Les démarches pour la valorisation des CEE générés par les travaux de réhabilitation énergétique de la salle omnisports ont été réalisées auprès du Pôle National des CEE (PNCEE), nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier, notamment à travers la proposition d'achat d'OTC FLOW à venir.

E4 – Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

La mise en place de la RODP lors de la séance du Conseil Municipal du 18/12/2024 pour les opérateurs télécom a généré une recette de plus de 16 000 € en 2024 (régularisation sur 5 ans, de 2020 à 2024), et permettra en 2025 de bénéficier d'une recette pérenne, de l'ordre de 3 700 € en 2025, qui sera revalorisée chaque année en fonction des indices adaptés.

V – TRAVAUX EN COURS

A – Création d'un espace intergénérationnel de renaturation et de préservation de la biodiversité

Comme évoqué lors de la Commission Finances-Administration Générale-Gestion du Personnel du 27/11/2024, c'est le groupement conjoint TECHNOVERT-CLIMENT TP qui est en charge des travaux qui ont débuté le 14/10/2024.

Les travaux ont bien avancé, le chantier n'accuse aucun retard pour le moment, donc les délais devraient être tenus, et il n'y a pas d'imprévus techniques de nature à augmenter le coût des travaux (710 000 € HT).

Le planning prévoit une fin des travaux fin mars-début avril, sauf pour les travaux d'engazonnement qui seront mis en œuvre, en fonction des conditions météorologiques, en avril ou en mai au plus tard.

Le montant prévisionnel global du projet actualisé en fonction des éléments dont nous disposons à l'heure actuelle, incluant le coût des travaux, le coût de l'étude réalisée (avant-projet), le coût des relevés topographiques, le coût de la maîtrise d'œuvre, la mission de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS), les frais de raccordement aux réseaux (eau et électricité), et les frais divers (publication marché, panneaux chantier), est de 758 998.58 € HT, soit 910 752.70 € TTC.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

FEDER (Infrastructures vertes) :	90 017.86 € (2)
État – Fonds vert (16.01 % du montant HT) :	121 545.00 € (1)
État – DETR (12.29 % du montant HT) :	93 300.00 € (1)
Région – Renaturation (26.35 % du montant HT) :	200 000.00 € (1)
Département - Contrat P@C, volet B déplafonné (15.81 % du montant HT) :	60 000.00 € (1)
Département - Coup de Pouce FATCÉ (3.80 % du montant HT) :	28 836.00 € (1)
CAF Doubs - Aires de jeu et équipements de sport (1.78 % du montant HT) :	13 500.00 € (1)
Fonds de concours PMA (3.95% du montant HT)	30 017.87 € (1)
Fonds communaux (20% du montant HT + TVA) :	303 553.83 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 154 153.96 €. Taux de subvention de 80 % du montant HT.

(1) Subventions notifiées : Fonds vert le 05/12/2023 ; DETR le 12/04/2024 ; Région Renaturation le 04/10/2024 ; Département contrat P@C le 26/11/2024 ; Département FATCÉ le 26/11/2024 ; CAF Doubs le 11/10/2024 ; Fonds de concours qui sera modulé en fonction du montant nécessaire dans la limite de 50 000 € (plafond du dispositif)

(2) Subvention dont le dépôt est en cours de finalisation, et qui permettra en cas d'attribution de moduler les autres subventions en les orientant vers d'autres projets, notamment pour la partie volet B du contrat P@C et le fonds de concours PMA. En effet, nous atteignons d'ores-et-déjà le taux maximal de subvention de 80 % du montant HT avec les subventions notifiées, donc si



nous obtenons une subvention de la part du FEDER ou de l'ANS, nous serons en mesure de réorienter le fonds de concours vers d'autres projets et/ou d'utiliser le déplafonnement du volet B du contrat P@C sur un autre projet (pour la cour du pôle éducatif Dolto par exemple)

Le taux maximal de 80 % de subvention est atteint au regard des subventions d'ores-et-déjà notifiées. Le reste à charge pour la Commune est donc assez faible par rapport à l'ampleur du projet.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution des travaux et du plan de financement.

B - Réhabilitation énergétique de la salle omnisports

Le module de suivi de la production photovoltaïque a été installé en décembre 2024.

Le contrat de revente du surplus de production d'électricité avec EDF Obligation d'Achat (EDF OA) est en cours de finalisation (il manque 2 documents qui ont été demandés au prestataire EIFFAGE : le Certisolis et l'attestation de conformité du bureau de contrôle).

Les demandes de recouvrement des subventions ont été adressées à l'État (ANS - Agence Nationale du Sport) et à la Région BFC. Le montant exact des sommes qui nous seront versées n'étant pas connu à ce jour, le plan de financement actualisé reste inchangé (depuis la dernière Commission Finances-Administration Générale-Gestion du Personnel du 27/11/2024).

En effet, pour rappel, le montant des subventions notifiées excède le montant maximal légal d'aide publique qui est de 80 %, donc en fonction du montant qui nous sera versé par l'ANS, le montant versé par la Région sera adapté afin d'atteindre ce taux, sans le dépasser.

Montant total de l'opération (incluant la maîtrise d'œuvre - MOE), les travaux, les frais de raccordement au réseau électrique, les diagnostics, la mission SPS, le Contrôle Technique (CT), les frais de publication, les tests d'étanchéité du réseau de VMC, le panneau de chantier, les panneaux d'affichage...), 837 147.07 € HT, soit 1 004 516.48 € TTC :

- | | |
|--|----------------|
| • ANS – Plan de Relance (soit 59.73 %) : | 500 000.00 € |
| • Région - Effilogis travaux et études (20.27 % du montant HT) : | 169 717.65 € |
| • Fonds communaux (20 % du montant HT + TVA) : | 334 798.83 € * |

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 170 017.94 €. Taux de subvention de 80 % du montant HT.

Afin de finaliser ce dossier, les démarches ont été entreprises auprès d'OTC FLOW afin de valoriser les CEE générés par les travaux d'amélioration énergétique de notre salle omnisports, le montant estimatif de cette valorisation vous sera communiqué ultérieurement.

C - Réaménagement et sécurisation des abords de l'école élémentaire Claire RADREAU

Comme indiqué lors de la Commission Finances-Administration Générale-Gestion du Personnel du 27/11/2024, une subvention dans le cadre du dispositif « Territoire en Action » (TEA) nous a été notifiée pour cette opération, d'un montant de 105 010.57 €.

Celle-ci est venue s'ajouter aux subventions de l'État (DETR) et du Département (contrat P@C).

Les demandes de recouvrement ont été adressées aux partenaires, dans l'attente du versement des subventions, le plan de financement actualisé au 27/11/2024 reste inchangé.

Pour rappel, le montant total final de l'opération (incluant les relevés topographiques, l'étude avant-projet, la maîtrise d'œuvre, les travaux, le déplacement du compteur gaz et les frais de publication du marché public...) est de 348 245.68 € HT, soit 417 894.82 € TTC, et le financement actualisé est le suivant :

- | | |
|---|----------------|
| • État – DETR (21.46 % du montant HT) : | 74 727.58 € |
| • Région – Territoire en Action (30.15 % du montant HT) : | 105 010.57 € |
| • Département - Contrat P@C (8.13 % du montant HT) : | 28 327.00 € |
| • Fonds communaux (40.26 % du montant HT + TVA) : | 209 829.67 € * |

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 141 278.20 €. Taux de subvention de 59.75 % du montant HT.

Un plan de financement définitif vous sera communiqué une fois toutes les subventions perçues.

D - Réaménagement et équipements cour pôle éducatif Dolto

Comme indiqué lors de la Commission Finances-Administration Générale-Gestion du Personnel du 27/11/2024, les travaux ont été réceptionnés.

Le matériel nécessaire à l'aménagement intérieur du garage pour le stockage des jeux de cours a été commandé, les travaux sont en cours de réalisation par les ateliers municipaux.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le



ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF

Ci-dessous, le détail du montant du projet par poste de dépense :

Principaux postes de dépenses	Montant HT	Montant TTC
Relevés topographiques	675.00 €	810.00 €
Étude avant-projet	1 065.00 €	1 278.00 €
Aires de jeu	41 420.11 €	49 704.13 €
Architecte (permis de construire)	2 640.00 €	3 168.00 €
Étude dimensionnement massifs ancrage	1 800.00 €	2 160.00 €
Mission Contrôle Technique (CT)	2 000.00 €	2 400.00 €
Travaux de maçonnerie (massifs béton pour abri et ombrière, reprise regard eaux pluviales, création mini-forum)	18 157.11 €	21 788.53 €
En régie : Préparation zones aires de jeu, divers matériels et matériaux (géotextile, pavés...)	2 786.20 €	3 343.44 €
Abri préau (6x8 m) et abri aire de jeu (5x10 m)	24 530.00 €	29 436.00 €
Stockage du matériel (garage préfabriqué)	10 428.48 €	12 514.18 €
En régie : Reprises revêtements (enrobés)	700.00 €	840.00 €
Garde-corps mini-forum	300.00 €	360.00 €
Total	106 501.90 €	127 802.28 €

Le plan de financement prévisionnel actualisé de cette opération est le suivant :

- État – DETR (29.02 % du montant HT, travaux en régie exclus de l'assiette éligible) : 30 904.71 €
- CAF Doubs (10.24 % du montant HT) : 10 904.00 €
- Fonds de concours PMA (18.76 % du montant HT) : 19 982.13 € *
- Fonds communaux (41.98 % du montant HT + TVA) : 66 011.44 € **

* Le montant de la subvention demandée à PMA dans le cadre du Fonds de concours dépendra de la part de ce fonds qui sera orientée (ou pas) vers le projet de création d'un espace intergénérationnel de renaturation et de préservation de la biodiversité, en fonction du taux de participation des autres partenaires, que ce soit pour le présent projet ou pour le projet de Renaturation. Il est donc probable qu'une part plus importante du Fonds de concours soit attribuée au présent projet, ce qui fera évoluer favorablement le plan de financement ci-dessus.

Pour rappel, le Fonds de concours est une subvention d'un montant de 50 000 €, mobilisable en plusieurs fois et sur des projets différents si besoin, sur la durée du mandat en cours, dont 10 000 € sont conditionnés à la vertu écologique du (ou des) projet(s).

Taux de subvention actuel de 58.02 % du montant HT.

** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 45 046.75 €

Les demandes de subventions ont toutes été réalisées, celle de la CAF a été notifiée, la décision relative à la DETR interviendra en 2025 et le fonds de concours a été déposé, il sera sollicité de la manière décrite ci-avant.

E – Forêt communale : prolongation du Chemin Gérard AUDOUZE et Plan de reboisement (Plan de Relance)

Plan de reboisement de la forêt (Plan de Relance)

Pour rappel, il s'agissait de planter environ 3000 arbres sur 2.5 ha dans 6 îlots situés dans 5 parcelles forestières.

Les travaux de plantation commencés en février 2024 se sont terminés au printemps 2024, et le traitement des arbres a eu lieu en novembre 2024.

Les dernières factures ont été payées et la subvention FEADER a été perçue.

Coût définitif des travaux : 17 288.05 € HT (pas de TVA, budget Bois)

Montant définitif de la subvention FEADER : 12 225.74 €

Taux de subvention : 70.72 %

Reste à charge définitif pour la Commune : 5 062.31 €

Travaux de prolongation du Chemin Gérard AUDOUZE

Pour rappel, il s'agissait de prolonger ce chemin forestier en créant environ 400 ml de route forestière, en mettant au gabarit une route forestière existante sur environ 100 ml et en créant une aire de retournement des véhicules d'environ 500 m2.

Montant initial prévisionnel de l'opération (y compris MOE) : 39 842.00 € HT.

MOE : ONF pour 3 200.00 € HT *

Travaux : SAS MAILLARD pour 35 085.00 € HT *

Montant subvention FEADER : 15 936.78 € (notification en décembre 2022).

Les travaux avaient débuté fin février 2024. En cours de chantier, un devis a été demandé à l'entreprise SAS MAILLARD pour des travaux de renforcement de la desserte forestière « chemin de Sainte-Marie ». Le montant du devis était fort intéressant (10 497.35 € HT *) au regard du linéaire important, c'est pourquoi la décision avait été prise de saisir cette opportunité pour traiter également cette desserte forestière.

Le Conseil Municipal avait été informé via les comptes-rendus de la Commission « Ateliers Municipaux - Travaux - Forêt – Cimetière ».

La réception des travaux a eu lieu le 17/04/2024, les factures ont été payées, la demande de recouvrement de la subvention a été formulée (accompagnement ONF), nous sommes toujours en attente du versement.

Une fois la subvention recouvrée, un bilan définitif de l'opération vous sera communiqué.

* Pas de TVA, budget Bois

VI – BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ EN INVESTISSEMENT (liste non-exhaustive)

LISTING (non-exhaustif) DES BESOINS EN INVESTISSEMENT - DOB 2025		
Descriptifs	Montant estimatif de la dépense TTC	Observations
Commission "Ateliers municipaux - travaux - forêt - cimetière"		
* Voirie		
<i>Signalisation verticale - mobilier urbain</i>		Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Signalisation provisoire chantier (cônes, panneaux...)	500.00 €	Reçu en préfecture le 28/02/2025 Publié le  ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF
Panneaux de police (renouvellement périodique)	2 000.00 €	Installation en régie
Divers éléments pour stockage et intervention en cas de dégradations : fourreaux, mâts, fixations	2 000.00 €	Installation en régie
Renouvellement plaques de rue	2 000.00 €	Installation en régie
Mobilier urbain : bancs, barrières, potelets...	5 000.00 €	Installation en régie
<i>Signalisation horizontale</i>		
Bandes podotactiles, résines gravillonnées, bandes d'éveil et rails de guidage PMR (aux abords des ERP) - Reprise du Plan d'Accessibilité Voirie (PAVE)	6 000.00 €	Mise en accessibilité de la voirie - Travaux en régie et entreprises
<i>Travaux</i>		
Réfection du trottoir affaissé (Charbonnière) - Impact sécheresse 2018	30 000.00 €	Estimatif
Mise en place d'une clôture bois pour sécurisation du talus rue des Acacias	2 500.00 €	Travaux en régie
Campagne de Blow-Patcher	10 000.00 €	
* Bâtiments- cimetière - forêt		
Tous bâtiments : remplacement de Blocs De Secours (BDS) classiques (ou LED) défectueux par des BDS LED (neufs)	500.00 €	Travaux en régie
Tous bâtiments : remplacement éléments tableaux électriques (mise en conformité)	3 000.00 €	Travaux en régie
Dolto, Radreau 1 et 2, salle omnisports, salle polyvalente : Amélioration des moyens de régulation des chaufferies	36 700.00 €	
Salle omnisports / clocher : remplacement horloges	3 200.00 €	
13 logements : remplacement interphones 10 rue des Écoles	5 200.00 €	
13 logements : installation d'une douche (suppression baignoire)	2 500.00 €	
Rénovation logement rue des Bleuets	16 500.00 €	Isolation intérieure (combles, vide-sanitaire et murs extérieurs), remplacement menuiseries, doublage placoplâtre, électricité, salle de bain, revêtements sols
Mairie / CCAS : remplacement de tous les luminaires - passage en LED	3 000.00 €	Travaux en régie - Financement CEE possible

Salle polyvalente : remplacement de tous les luminaires - passage en LED	1 500.00 €	
Salle polyvalente : remplacement installation de chauffage	30 000.00 €	Envoyé en préfecture le 28/02/2025 Reçu en préfecture le 28/02/2025 Publié le  ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF
Salle polyvalente : remplacement menuiseries sas d'entrée (PVC renforcé)	10 000.00 €	
Salle polyvalente / local pétanque : isolation plafond	15 000.00 €	
Salle polyvalente : luminaires LED éclairage scène	10 000.00 €	
Préfabriqués derrière bibliothèque : démolition/désamiantage	- €	Opération qui peut être annexée aux travaux de réhabilitation de la Maison des Associations (Devis 2021 : 60 000 €)
Crèche : remplacement bardage extérieur bois côté cour par du composite	11 500.00 €	
Ateliers municipaux : installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie (pour lavage véhicules, arrosage...)	10 000.00 €	
Gymnase Bel Air : travaux de réhabilitation énergétique selon scénario 3 audit énergétique (+ 30 %)	219 460.80 €	17 556.87 € de 2024 reportés en 2025 pour la partie étude et maîtrise d'œuvre - Voir rapport DOB
Stand de tir 50 m : mise en place d'un assainissement non-collectif et d'une cuve d'eau avec système de purification	15 000.00 €	Estimatif pour un WC et un point d'eau. Site non-raccordable aux réseaux car trop éloigné
Forêt : mobiliers (table et bancs)	2 000.00 €	Travaux en régie
Forêt : parcours pédagogique Gérard AUDOUZE	3 000.00 €	Travaux en régie
Forêt : Plantations d'arbres suite aux coupes de sécurité autour du parcours vitae	3 000.00 €	
Verger pédagogique : achat de plants pour arbres fruitiers	1 500.00 €	Arbres plantés par les enfants du périscolaire en partenariat avec l'association La Sauvegarde des Fruitiers
* Matériel - véhicules ateliers municipaux		
Habillage intérieur e-Berlingo (rangements)	2 600.00 €	
Remplacement d'un des deux poids lourds par véhicule équivalent (notamment pour adaptation possible des matériels de déneigement existants)	130 000.00 €	Reprise probable du Mercedes ATEGO pour lequel il devient difficile de trouver des pièces détachées - Provision de 50 000 € en 2024 reportée en 2025
Outillage mécanique	800.00 €	
Matériel espaces verts non-motorisé : pelle, pioches, râteaux, binette, sécateurs...	800.00 €	

Débroussailleuse	1 000.00 €	Parc en bon état de marche, anticipation car fin de vie proche pour certaines d'entre elles
Éléments d'échafaudage pour réhausse existant	3 500.00 €	Cela éviterait la location d'une nacelle pour les travaux en hauteur au sein de la salle omnisports
Matériel électrique : testeur, kit isolation électrique, EPI isolés, détecteur de champs magnétique...	1 000.00 €	Envoyé en préfecture le 28/02/2025 Reçu en préfecture le 28/02/2025 Publié le ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF
Tondeuse auto-tractée	2 500.00 €	
Scie circulaire électroportative	350.00 €	
Taille-haie	900.00 €	
Brûleur thermique à vapeur	3 500.00 €	
Pack complet niveau laser rotatif (laser, accessoires divers, trépied réglable...)	1 500.00 €	
Commission "culture - animation - associations"		
Maison des Associations : réhabilitation énergétique, rénovation et réaménagement	2 401 000.00 €	Voir détails paragraphe A du chapitre VII du rapport
Salle omnisports : renouvellement tracé terrain multisports	17 500.00 €	
Salle Polyvalente : rideaux scène	2 500.00 €	
Salle Polyvalente : housses de table pour cérémonies et réceptions (x20)	720.00 €	
Salle Bernard PAGNOT : climatisation	9 000.00 €	
Commission "Environnement - Aménagement urbain - Patrimoine"		
Éclairages mise en valeur Mairie	1 000.00 €	
Illuminations de Noël	10 000.00 €	
Subvention ravalement façades	4 000.00 €	
Rénovation fontaine Place Centrale	161 837.43 €	Devis février 2024 - Provision de 10 000 € en 2024 reportée en 2025
Commission "Petite Enfance - Vie scolaire - Jeunesse"		
Écoles		
Dolto : chaises pour la salle des maîtres	1 200.00 €	
Dolto : tracés de cour	3 000.00 €	
Dolto : jeux sonores pour cour école	6 500.00 €	
Dolto : cabane pour 2 poules + porte automatique	350.00 €	
Dolto : talkies walkies	100.00 €	
Dolto : remplacement rideaux BCD	1 000.00 €	
Radreau : équipement nouvelle classe (mobilier, matériel informatique...)	6 500.00 €	
Radreau : imprimantes couleur x2	600.00 €	
Radreau : jeux de cours	400.00 €	
Radreau : renouvellement et enrichissement matériel de sport	400.00 €	
Radreau : casques avec micro pour tablettes (x24)	480.00 €	

Radreau : casques anti-bruit (x4/classe)	480.00 €	
Radreau : chuchoteurs (x20)	20.00 €	Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Radreau : tabourets adulte (x3)	525.00 €	Reçu en préfecture le 28/02/2025
Radreau : mobiliers divers - classe CE1/CE2	950.00 €	Publié le
Radreau : mobiliers divers - classe CE1	880.00 €	ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF
Radreau : mobiliers divers classe flexible ULIS	3 300.00 €	
Radreau : bacs pour plantations	800.00 €	
Radreau : alarme PPMS	4 490.00 €	
Signalétiques en façade et en voirie pour écoles	2 000.00 €	
Pôle Enfance - Crèche		
Pôle Enfance : véhicule électrique	40 000.00 €	En remplacement de la C1
Pôle Enfance : sonorisation portative centre loisirs Dolto	200.00 €	
Pôle Enfance : écran PC Direction	200.00 €	
Pôle Enfance : logiciel de gestion et de facturation	8 000.00 €	Logiciel actuel sera obsolète fin 2025
Périscolaire Radreau : étude acoustique	3 000.00 €	Estimatif
Crèche : remplacement complet store cour	5 000.00 €	
Crèche : lits x2	1 100.00 €	
Crèche : toile tendue (zone ombragée)	2 500.00 €	
Service Logistique		
Autolaveuse salle Bernard PAGNOT	4 226.38 €	
Commission "Sécurité - Action sociale - Communication"		
Éclairage de sécurité abords mairie	2 000.00 €	
Devis logo Ville de Bavans	1 800.00 €	
Remplacement panneaux affichage décès	1 200.00 €	
Panneau d'affichage lumineux couleur	13 800.00 €	Remplacement du panneau monochrome
Borne interactive affichage légal	10 800.00 €	
Divers		
Mairie : PC portable mutualisé	1 000.00 €	
Mairie : sièges bureau (x2)	1 200.00 €	
Mairie : enregistreur	2 500.00 €	
Mairie : souris ergonomiques	600.00 €	
Mairie CCAS : passage version hébergé logiciel métier (comptabilité, état civil...)	5 000.00 €	
CCAS : écran 21 pouces	200.00 €	
CCAS : siège bureau	600.00 €	
CCAS : téléphone portable	600.00 €	
Total dépenses	3 358 069.61 €	

VII – PROJETS ET TRAVAUX IMPORTANTS ENVISAGÉS

A – Réhabilitation énergétique, rénovation et réaménagement de la Maison des Associations

Pour rappel, la Maison des Associations est un bâtiment vétuste d'environ 1200 m2 qui a des consommations énergétiques importantes et une configuration qui ne permet pas de répondre aux besoins des usagers.

Les services de PMA ont été sollicités pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Le programme d'architecture est en cours d'élaboration et les maîtres d'œuvre seront consultés prochainement.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 2 401 000.00 € TTC décomposé de la manière suivante :

- Travaux de réhabilitation énergétique et de réaménagement : 2 160 000.00 € TTC (soit 1 500.00 € HT par m2)
- Mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage (PMA) : 10 000.00 €
- Mission de maîtrise d'œuvre : 216 000.00 € (10 % du budget travaux)
- Frais divers (SPS, mission CT, frais publication, diagnostics...) : 15 000.00 €

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

Recevoir le

ID : 025-212500482-20250219-DELIB2025021903-BF

Plan de financement prévisionnel * :

• État - Fonds vert (30% du montant HT) :	600 250.00 €
• État - DETR (complément pour atteindre le taux maximum de subvention) :	45 166.67 €
• Région - Effilogis :	160 000.00 €
• Région – Contrat Territoire :	150 000.00 €
• Département - Contrat P@C volet A (30% du montant HT) :	600 250.00 €
• CAF du Doubs - Aide projet construction :	45 000.00 €
• Fonds communaux :	800 333.33 € **

* La LPFP 2025 a introduit des baisses de crédits pour certains dispositifs qui permettent de financer ce type de projets, notamment le Fonds vert, donc le financement est très indicatif et incertain pour le moment

** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 406 473.29 €

Les crédits issus de l'emprunt d'1 million d'euros contracté fin 2022 afin de financer cette opération ont bien été sanctuarisés, d'où le montant important de notre trésorerie (2 153 976.14 € au 27/11/2024).
Les crédits inscrits en 2024 pour cette opération ont été reportés en 2025.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce projet.

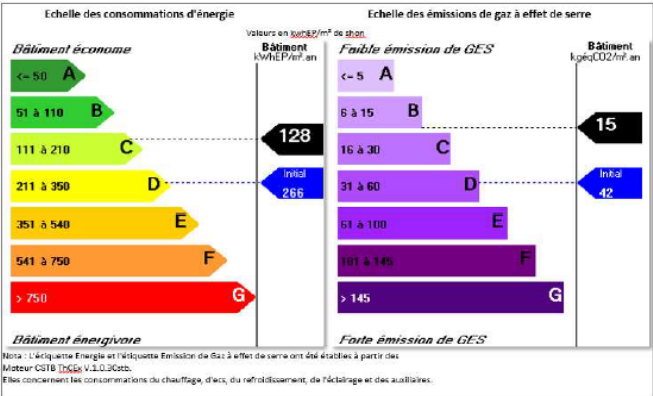
B – Étude : réhabilitation énergétique du gymnase Bel Air

Pour rappel, le gymnase Bel Air faisait partie des bâtiments communaux qui ont fait l'objet d'un audit énergétique en septembre 2021 (voir synthèse audit énergétique ci-dessous).
Il est essentiel de rappeler que cet audit énergétique n'est qu'indicatif, notamment en raison de l'inflation de ces dernières années.
Le gymnase Bel Air, en plus d'être énérgivore, est très vétuste, d'où la nécessité de le rénover et de procéder à une réhabilitation énergétique.
Une étude a été commandée au bureau d'études CETEC, sur le même modèle que pour la réhabilitation énergétique de la salle omnisports.

Pour financer cette étude, le montant de 17 556.87 € inscrit en 2024 a été reporté en 2025.
Nous sommes en attente du retour d'un 1^{er} Avant-Projet Sommaire (APS) de la part du bureau d'études.
Les membres du Conseil Municipal seront tenus informés de l'avancement de cette étude et de ses résultats.

Gymnase Bel Air

SYNTHÈSE DES VOIES DE PROGRES - GYMNASSE BEL AIR									
Système	Voies de progrès	Investissement	Gain énergétique	% Gain énergétique	Gain environnemental	Gain financier	Temps de retour brut	Aides financière	Temps de retour avec aides
Bâti	Iso. Murs ext.	32 886 € HT	-21 922 kWh	-39%	-5,13 tonnes de co2	-1 420 € HT	23,2 ans	14 601 € HT	13 ans
Bâti	Menuiseries ext.	43 632 € HT	-11 785 kWh	-21%	-2,76 tonnes de co2	-764 € HT	57,1 ans	15 489 € HT	37 ans
Ventilation	VMC DF	16 040 € HT	-4 607 kWh	-8%	-1,08 tonnes de co2	-298 € HT	53,7 ans	5 830 € HT	34 ans
Eclairage	Eclairage LED	2 458 € HT	-1 954 kWh	-69%	-0,16 tonnes de co2	-299 € HT	8,2 ans	221 € HT	7 ans
CUMUL	Scénario 1	95 016 € HT	-40 269 kWh	-65%	-9,13 tonnes de co2	-2 781 € HT	34,2 ans	36 880 € HT	21 ans



*Le montant des subventions présentés dans notre étude sont indicatifs. Les montants réels des subventions sont à définir avec les organismes d'aides. D'autre part, les organismes d'aides présentés sont les plus communs.

Subventions*

Primes CEE (Certificat d'Économie d'Énergie)
Montant variable selon l'opération (rachat à 7.5 €/MWhcumac)
SYDED
Non éligible (réservé aux communes de moins de 2000 habitants ou dont la TCFE est transférée au SYDED)
EFFILOGIS
Non éligible
FEDER
Non éligible
PREFECTURE DU DOUBS (DETR/DSIL)
30% sur l'ensemble du programme (DSIL)